



CONTRATS COURANTS DU SPECTACLE VIVANT

14H / 2 JOURS

Par Olivier Fauquembergue, Administrateur du Tandem, scène nationale Arras Douai.

Cette formation vous permettra de rédiger les principaux contrats du spectacle vivant et de les adapter aux situations rencontrées.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de/d' :

- appréhender le cadre juridique applicable aux contrats du spectacle vivant,
- comprendre l'articulation et la logique des différents contrats du spectacle vivant
- identifier et négocier les points sensibles de ces contrats
- rédiger des contrats du spectacle vivant et de les adapter aux situations rencontrées

Publics concernés

Toute personne en charge de l'administration, de la production, de la coordination et de la diffusion au sein d'équipes artistiques ou au sein de lieux de diffusion dans le secteur culturel et plus particulièrement du spectacle vivant.

Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.

Contenu de la formation Il pourra être adapté en fonction de la composition du groupe.

Analyse des conditions de validité d'un contrat (cf. code civil) ainsi que des cas d'inexécution d'un contrat.

Étude de différents types de contrats du spectacle vivant :

- contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et de coréalisation,
- contrat de coproduction simple,
- société en participation,
- convention de résidence,
- conventions cadres et de partenariat

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne exposé théorique (apports théoriques, pédagogie interrogative) et exercice pratique (pédagogie active interrogative). La pédagogie active est priorisée, par des auto-diagnostic, partage d'expériences, mise en situation et cas pratiques, suivant la formation. Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chaque stagiaire pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Modalité d'accès, de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque participant·e est invité·e à compléter un questionnaire d'entrée en formation permettant d'exprimer directement à la responsable pédagogique sa situation et ses attentes.

Une feuille de présence est signée par demi-journée pour les formations en présentiel.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation via un questionnaire.

Le contrôle des acquis de formation est réalisé via une auto-évaluation du stagiaire.

Cette évaluation est analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition des personnes ayant participé à la formation.

Une attestation individuelle de fin de formation est remise aux personnes ayant assidument participé à la formation.

Moyen et accessibilité

Taille du groupe : **entre 4 et 10 personnes**.

En dessous de ce seuil, Filage se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.

Une session de formation peut être programmée dès lors qu'un groupe de 4 personnes se crée. Si cette formation n'apparaît pas encore dans notre calendrier, n'hésitez pas à nous appeler !

La formation se déroulera **en Présentiel** dans les locaux d'une de nos structures lilloises partenaires (à déterminer en fonction du nombre et de la composition des stagiaires). Les salles de formation sont toutes équipées de tableaux, moyens de projection, et disposent d'un accès au Wifi dans la majorité des cas).

Nos formations sont **accessibles** aux personnes handicapées moteur dans certaines salles de structures partenaires. Contactez-nous pour que nous prenions les dispositions nécessaires pour vous accueillir au mieux. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Filage est doté d'une référente handicap et peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Tarifs et modalités d'inscription

Tarif pour une personne : 600€ HT + 120€ (TVA 20%) = 720€ TTC

Prise en charge et financement : Contactez-nous, nous pouvons vous conseiller sur les possibilités de prise en charge en lien avec nos partenaires réguliers ([AFDAS](#), [France Travail](#)...). (Attention les délais de traitement des demandes de prise en charge des opérateurs publics peuvent varier de 2 à 4 semaines).

Date limite d'inscription : inscription définitive au plus tard 8 jours avant le début de la formation, selon nos [Conditions générales de vente](#).

Contact : Anne-Sophie Mellin, responsable pédagogique et référente handicap
03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

TOUS NOS PROGRAMMES DE FORMATION SUR WWW.FILAGE.FR